AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre Intergénérationnel le 14 décembre 2026, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

19-21, rue Patrice (lot 5 549 162 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La création de deux lots dont les largeurs moyennes respectives sont de 14.93 mètres et de 17.08 mètres, alors que l'article 531 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une largeur moyenne minimale de 20 mètres pour un lot situé dans un milieu de vie « M5.1 – Villageois résidentiel ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 11 décembre 2026, 12 h, par les moyens suivants

par courriel :

dg@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 26 novembre 2026.

Le directeur général,

(Signé)
Jérôme Grondin